

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.010

L'An deux Mille Six, le 27 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 février 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 février 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme ISENDICK, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseiller Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par M. LE GUEUT
Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par Mme PELTIER
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS -EXCUSES : néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ZAEC – Aliénation de terrain au profit de M. MERLAUD, représentant la SOCIETE ELECTRICITE GENERALE
Parcelle cadastrée section CI n° 786

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN dispose de terrains dans le cadre de l'extension de la ZAEC.

M. MERLAUD J.M., représentant de la SOCIETE ELECTRICITE GENERALE, demeurant au 9 rue Anémone de Mer, 17640 VAUX SUR MER, s'est, par promesse en date du 9 février 2006, engagé à acquérir à la ville de ROYAN une parcelle de terrain de 2 786 m² moyennant le prix global de CENT DIX SEPT MILLE DOUZE EUROS HORS TAXES (117 012,00 €H.T.).

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'acquéreur qui doit installer un bâtiment commercial.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les plans des lieux et parcellaire,
- VU la promesse d'achat souscrite par M. MERLAUD J.M. en date du 9 février 2006,
- VU l'avis de la commission des permis de construire en date du 24 janvier 2006,
- VU l'avis des Services Fiscaux en date du 25 août 2005,
- CONSIDERANT l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la vente et notamment l'acte authentique relatif à la vente du terrain cadastré section CI N° 786 pour une surface de 2 786 m² à M. MERLAUD J.M., représentant la SOCIETE ELECTRICITE GENERALE, moyennant le prix global de CENT DIX SEPT MILLE DOUZE EUROS HORS TAXES (117 012,00 €H.T.),
- d'inscrire dans l'acte de vente une faculté de réméré, conformément aux dispositions des articles 1659 du Code Civil, en cas de non démarrage des travaux de construction dans un délai de 12 mois, à compter de la réalisation de la vente par acte authentique et en cas de non achèvement des travaux dans un délai de 24 mois à compter de la réalisation de la vente par acte authentique,

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Maître NAVET, 1 boulevard de Cordouan, 17200 ROYAN, Notaire de l'acquéreur,
- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 mars 2006

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT